

PROCES-VERBAL
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2012

MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire soussigné, certifie que le procès-verbal du Conseil municipal, en date du 5.10.12 a été affiché le 6.11.12, dans les conditions prévues à l’Article L.2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales.

CONVOCATION

Le 30 Octobre 2012, Jean-Yves GUELLIER, Maire de Molineuf, a convoqué le Conseil municipal en séance ordinaire pour le 9 Novembre 2012, afin de délibérer sur l’ordre du jour suivant :

- 1- Tarifs Communaux 2013.
- 2- Avis sur le rapport d’activité 2011 de la Communauté d’Agglomération de Blois.
- 3- Projets d’investissement 2013.
- 4- Questions diverses.

Madame Michèle BOBIN a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents :

M. Jean-Claude GOHIER, M. André MANDARD, M. Dominique PILLOT, M. Jean-François CHAMP, adjoints au Maire.
Mme Michèle BOBIN, Mme Dominique BOILEAU, Mme Nathalie CERÉ, Mme Claudine DELFAU, M. André GOJJON,
M. André MANDARD, M. Michel PREVOST, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme Christine PAVY qui a donné pouvoir à Mme Nathalie CERÉ
M. Christian SÉNÉCHAL qui a donné pouvoir à Mme Michèle BOBIN
Mme Florence VIAL qui a donné pouvoir à M. André MANDARD

Le Maire demande l’approbation du procès-verbal du 5 Octobre 2012

Le Procès-verbal est adopté à l’unanimité.

Le Maire passe à l’ordre du jour.

1. Tarifs Communaux 2013.

Le Maire propose une augmentation moyenne de 2 % en tenant compte des arrondis, à compter du 1^{er} janvier 2013.
Les tarifs suivants sont adoptés à l’unanimité à dater du 1^{er} janvier 2013.

Tarifs repas cantine scolaire

- Repas enfants ... 3.15 €
- Repas adultes ... 4.45 €

Tarif Bibliothèque

12,00 € par an et par famille

Tarifs concessions cimetière

- 15 ans 52.50 € le m² x 2 = 105 €
- 30 ans 82.50 € le m² x 2 = 165 €
- 50 ans 127,50 € le m² x 2 = 255 €

Tarifs Salle des Fêtes Particuliers, Associations

TARIFS PARTICULIERS

→ LOCATION DU VENDREDI 14h15 AU LUNDI 10 HEURES

- personnes de Molineuf 148 € arrhes 40€ solde 108€
- personnes extérieures ... 275 € arrhes 80€ solde 195€

→ LOCATION DU SAMEDI 11 HEURES AU LUNDI 10 HEURES							
▢	personnes de Molineuf	...	133 €	arrhes	37€	solde	96€
▢	personnes extérieures	...	260 €	arrhes	75€	solde	185€
→ LOCATION LA JOURNÉE SUPPLEMENTAIRE							
▢	personnes de Molineuf	...	42 €				
▢	personnes extérieures		73 €				
→ LOCATION DE COURTE DURÉE (journée ou soirée)							
▢	personnes de Molineuf		90 €	arrhes	25€	solde	65€
▢	personnes extérieures		150 €	arrhes	43€	solde	107€
→ SUPPLEMENT POUR CHAUFFAGE							
•	Location du vendredi 14h15 au lundi 10h				35 €		
•	Location du samedi 11 h au lundi 10 h				27 €		
•	La journée supplémentaire				16 €		
•	Location courte durée (journée ou soirée)				10,50 €		

TARIFS ASSOCIATIONS DE MOLINEUF

→ Location gratuite

TARIFS PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS

→ FORFAIT MÉNAGE (si nécessité)	84 €
→ FORFAIT CLÉS PERDUES : prix de la clé	15 €
→ COÛT HORAIRE D' INTERVENTION POUR RÉPARATIONS DIVERSES (si nécessité)	32 €

Tarifs Accueil du Centre de Loisirs sans hébergement

Considérant que l'accueil de Loisirs sera intégré au SIVOS au 1^{er} Janvier 2013,
Le Conseil Municipal décide que les tarifs votés le 7 septembre 2012 sont inchangés en 2013 soit :

Périscolaire

-- matin ou soir	...	2,70 €
-- matin et soir	...	3,55 €

Extrascolaire

T1 : pour les quotients jusqu'à 1000 EUR

T2 : pour les quotients jusqu'à 1400 EUR

T3 : pour les quotients au-delà ou pour les parents qui s'opposent à la consultation des éléments de leur dossier auprès de la CAF ou qui ne souhaitent pas communiquer leur avis d'imposition.

Les quotients retenus seront ceux obtenus auprès de la CAF au 5 septembre 2011 ou calculés à partir de la feuille d'imposition.

Pour les familles des 3 communes (de Chambon – Molineuf – Orchaise) :

	T1	T2	T3
1/2 journée avec repas	10.15€	11.15€	12.15€
1/2 journée sans repas	7.15 €	8.15 €	9.15 €
Journée	12.00€	13.00€	14.00€
4 jours	48.00€	52.00€	55.00€

5 jours	57.00€	62.00€	66.00€
---------	--------	--------	--------

Pour les familles hors communes :

	T1	T2	T3
1/2 journée avec repas	12.15€	13.15€	14.15€
1/2 journée sans repas	9.15 €	10.15 €	11.15 €
Journée	14.00€	15.00€	16.00€
4 jours	56.00€	60.00€	63.00€
5 jours	67.00€	72.00€	76.00€

Les prestations de service ordinaire CAF (3,93 €/jour) et MSA (3,93 €/jour) sont déjà déduites des tarifs.

Pour les séjours en camps et les sorties, il sera demandé un supplément, variable suivant la nature des activités. Une réduction de 1,85 € par jour sera appliquée à partir du 2ème enfant (mercredis et vacances scolaires) pour les enfants du regroupement et hors regroupement.

Tarifs photocopies couleurs associations de Molineuf

Le Maire rappelle le principe existant :

Les photocopies noir et blanc sur papier blanc sont gratuites.

Les photocopies noir et blanc sur papier couleur sont gratuites et les associations apportent leur papier.

Les copies couleur sur papier blanc sont facturées au tarif indiqué.

Le Maire rappelle que la commune ne peut se substituer à une entreprise privée notamment en cas de demandes en très grande quantité.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal DÉCIDE de facturer aux associations utilisatrices pour la réalisation des copies couleurs les sommes suivantes :

- Format A4 : 0,075 € TTC la page - 0,15 € TTC le recto-verso
- Format A3 : 0,15 € TTC la page - 0,30 € TTC le recto-verso

Les tarifs des cases de columbarium seront proposés en Décembre, les travaux devant être terminés avant la fin de l'année.

2 Avis sur le rapport d'activité 2011 de la Communauté d'Agglomération de Blois

Chaque conseiller municipal en a pris connaissance ; selon l'article 8 des statuts qui stipule « Le Président adresse chaque année, au maire de chaque commune membre un rapport d'activité accompagné du compte administratif. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus ».

Aucune remarque particulière n'est faite. La commune de Molineuf tient à souligner la qualité du travail accompli.

3 Projets d'investissement 2013

Le Maire rappelle que le 1^{er} projet des travaux pouvant bénéficier de la DSR avait été remplacé par la réfection des trottoirs Avenue de Blois. Après étude, il s'est avéré que les travaux ne pouvaient être réalisés du fait d'un problème de non raccordement des habitations au réseau séparatif d'assainissement. Cette question doit être soumise à la Communauté d'Agglomération de Blois qui en a maintenant la compétence.

Il est décidé de revenir au 1^{er} projet de travaux pour lequel Monsieur GOHIER a reçu un devis.

Après discussion, le projet à présenter pour obtenir la DSR 2013 est la continuité de l'aménagement du trottoir route d'Orchaise, de l'Impasse du Bric à Brac jusqu'au monument aux morts pour un montant de 60 000 € TTC

environ. La réfection de la Place du 8 mai n'est pas prise en compte car elle doit être étudiée dans sa globalité et générerait un coût supplémentaire.

Madame BOILEAU rappelle qu'il faudrait intégrer dans le projet des barrières pour éviter le stationnement des poids lourds sur le trottoir.

Chacun doit réfléchir aux priorités à donner pour les investissements en 2013. Monsieur GOHIER fait remarquer qu'il y a des urgences concernant des travaux de voirie à réaliser. Il a fait faire un diagnostic de la toiture de l'école à l'entreprise BARBEAU.

4 Questions diverses

Vœux du Maire

La date prévue le 4 janvier 2013 est reportée au vendredi 11 janvier à 18h30 à la Mairie.

Prochains Conseils Municipaux en 2013

- Vendredi 18 janvier à 20h30
- Vendredi 15 février à 20h30
- Jeudi 28 mars à 20h30
- Ou vendredi 5 avril à 20h30
- Vendredi 3 mai à 20h30
- Jeudi 13 juin à 20h30

Chantier Les Rinceaux

Lundi 12 Novembre à 14h00, l'école du Paysage vient visiter les Rinceaux avec Monsieur Ludovic COGNARD du Syndicat Mixte du Pays des Châteaux.

Informatique de la Mairie

Une réunion de travail aura lieu Jeudi 29 Novembre à 18h30 sur l'utilisation du matériel informatique de la Mairie.

TOUR DE TABLE

- Madame BOILEAU a constaté que la dalle de la déchetterie était jonchée de débris de toutes sortes. Le Maire demande de faire un rappel de civisme dans Molineuf dernières nouvelles.
- Madame CERÉ demande pourquoi la Commune ne bénéficie pas du tri sélectif à domicile. Le Maire répond que ce sont surtout les Communes du Vendômois, associés à VALDEM qui en bénéficient. VAL ECO ne le fait pas, car il y a un bon rendement de tri dans l'agglomération blésoise et la tournée en porte à porte a un coût. Ce n'est pas la commune qui décide. Madame CERÉ propose de lancer un appel à la solidarité pour aider les personnes âgées qui ne sont pas en capacité de porter leurs déchets.
- Monsieur GOHIER propose de contacter les communes de Chambon et Orchaie pour organiser une prochaine journée citoyenne de propreté, au printemps.
- Madame CERÉ demande qu'une réflexion s'engage sur les travaux d'accessibilité à la Mairie, à la salle des fêtes, à prévoir avant l'échéance de 2015.
- Madame DELFAU demande si le Maire a eu des retours depuis la mise en sens interdit du Chemin du Vieux Tertre. Le Maire répond que non et rappelle que seuls les riverains sont autorisés à l'emprunter.
- Monsieur GOHIER indique que les travaux de dérivations des eaux pluviales Chemin de la Maltière sont terminés, avec un coût de moins de 2500 € par rapport aux prévisions.
- Monsieur PILLOT rappelle que l'enquête Publique du Plan Local d'Urbanisme et du zonage d'assainissement a commencé. Les dossiers et registres d'enquête sont à la disposition du public aux heures d'ouverture de la Mairie.
- Monsieur MANDARD indique que 55 convives ont participé au repas des Aînés et ont apprécié la remarquable prestation du magicien Axel GASQUET.
- Une réunion d'échanges et d'information a eu lieu entre l'UNRPA et le CIAS de Blois à laquelle 40 personnes ont participé.
- Le colis des Aînés sera distribué à 121 personnes de 70 ans et plus dans les 15 premiers jours de décembre.
- Monsieur GOUJON rappelle que la cérémonie du 11 novembre aura lieu Dimanche à 10h15 à la Mairie, suivie d'un vin d'honneur.

Aucune autre question n'est soulevée- La séance est levée à 22h55.